

# ◆ **EPPO Standards** ◆

**FORMAT POUR LES SIGNALEMENTS D'ORGANISMES  
NUISIBLES**

**PM 1/5(1) Français**



European and Mediterranean Plant Protection Organization  
21, rue Richard Lenoir, 75011 Paris, France  
September 2011

## **APPROBATION**

La Norme OEPP PM 1/5 a été initialement approuvée par le Conseil de l'OEPP en septembre 2011. Selon les termes de l'Article II de la CIPV, il s'agit d'une Norme régionale pour les membres de l'OEPP.

## **REVISION**

Les Normes OEPP sont sujettes à des révisions et des amendements périodiques. La prochaine date de révision de cette Norme OEPP est décidée par le Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire.

## **ENREGISTREMENT DES AMENDEMENTS**

Des amendements seront préparés si nécessaire, numérotés et datés.

## **DISTRIBUTION**

Les Normes OEPP sont distribuées par le Secrétariat de l'OEPP à tous les Etats membres de l'OEPP. Des copies sont disponibles, sous certaines conditions, auprès du Secrétariat de l'OEPP pour toute personne intéressée.

## **CHAMP D'APPLICATION**

Cette norme donne des directives aux Gouvernements membres de l'OEPP sur les principaux éléments d'information qui doivent figurer dans les signalements officiels d'organismes nuisibles. Ce format harmonisé a été structuré de manière à rester compatible avec celui qui est utilisé par la FAO pour les signalements officiels d'organismes nuisibles sur le site web de la CIPV.

## **REFERENCES**

CIPV (1998) *Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone*. NIMP n°8 in *Normes Internationales pour les Mesures Phytosanitaires*, 12 pp. Secrétariat de la CIPV, FAO, Rome (IT).

CIPV (2002) *Signalement d'organismes nuisibles*. NIMP n°17 in *Normes Internationales pour les Mesures Phytosanitaires*, 10 pp. Secrétariat de la CIPV, Rome (IT).

OEPP (1999) *Convention pour l'établissement de l'Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes*, 14 pp.

ORGANISATION EUROPEENNE ET MEDITERRANEENNE POUR LA PROTECTION  
DES PLANTES

PM 1/5(1) Français

**FORMAT POUR LES SIGNALEMENTS D'ORGANISMES NUISIBLES**

**Champ d'application spécifique**

Cette norme donne des directives aux Gouvernements membres de l'OEPP sur les principaux éléments d'information qui doivent figurer dans les signalements officiels d'organismes nuisibles. Ce format harmonisé a été structuré de manière à rester compatible avec celui qui est utilisé par la FAO pour les signalements officiels d'organismes nuisibles sur le site web de la CIPV.

**Approbation et amendement spécifiques**

Approbation initiale en septembre 2011.

**Rapport à envoyer à to [pestreporting@eppo.int](mailto:pestreporting@eppo.int)**

**Signalement effectué par l'ONPV de/du :** .....  
**Personne responsable (nom) :** .....

**Envoyé le (date):** .....

**Raison du signalement (par ex. Premier signalement / Mise à jour / Eradication / Nouvel organisme nuisible...):**  
.....  
.....

**Identité de l'organisme nuisible (nom scientifique) :** .....  
.....

**Catégorisation de l'organisme nuisible** (organisme de quarantaine, Annexes de l'UE, Listes A1/A2 de l'OEPP, liste d'Alerte, sans statut particulier) : .....  
.....

**Plantes-hôtes ou articles concernés** (le cas échéant) : veuillez fournir des détails sur la plante-hôte sur laquelle l'organisme nuisible a été trouvé, tels que :  
- Nom de la plante (nom scientifique, cultivar s'il est connu) : .....  
.....  
- Type de plante ou mode de culture : culture commerciale / pépinière / jardin / forêt / plante sauvage / culture protégée / culture de plein champs etc. : .....  
.....  
- Sévérité / étendue des dégâts: .....  
.....  
.....

**Lieu :** veuillez fournir les détails appropriés, par exemple : localité, région administrative, carte, coordonnées GPS : .....  
.....  
.....  
.....

**Brève description :**

*Date de la découverte (ou de l'éradication) :* veuillez donner au moins une indication de la période concernée (année, mois)

.....  
.....

*Contexte général du signalement :* toute information que vous jugerez utile, par exemple :

- Comment l'organisme nuisible a été trouvé : découverte fortuite / lors d'une prospection (précisez si cette prospection est officielle ou non)
- Comment l'organisme a été détecté et identifié (par ex. méthodes de diagnostic, date de l'identification, confirmation réalisée par...)
- Si la découverte de l'organisme nuisible n'est pas directement liée à des végétaux ou produits végétaux, décrivez les circonstances générales et donnez quelques détails comme par ex. le nombre de spécimens trouvés
- L'origine possible de l'organisme nuisible (lorsque cela est possible, donnez les informations dont vous disposez ou faites des hypothèses sur origine probable de l'organisme ou ses filières d'introduction)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

*Des mesures officielles de lutte ont-elles été prises?*

Oui :

Non :

Si oui, veuillez décrire brièvement les mesures phytosanitaires qui ont été mises en place

.....  
.....  
.....  
.....

*Références/Liens :* (au besoin, indiquez les publications / sites web où le signalement a déjà été publié et autres sources utiles d'information sur l'organisme nuisible, en particulier si ce dernier est assez mal connu)

.....  
.....  
.....

**Autre informations utiles :**

.....  
.....

**Statut phytosanitaire officiellement déclaré par l'ONPV (NIMP no. 8) :**

.....  
.....  
.....

*N'oubliez pas d'envoyer vos signalements lorsque l'éradication d'un organisme nuisible a pu être réalisée avec succès, ou lorsque la situation d'un organisme a changé de manière notable!*